

COMPTE-RENDU

Conseil municipal du 30 septembre 2021 à 18 h 00

Salle Romain Rolland

L'appel est effectué par M. Bourdoune. Le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Véronique Lépinasse à l'unanimité.

Compte-rendu du conseil municipal du 7 juillet 2021

Lecture effectuée par Mme Lépinasse.

M. Carvoyeur s'abstient car absent lors du précédent conseil municipal.

Aucune observation n'est signalée.

Adopté à l'unanimité. M. Carvoyeur ne prend pas part au vote.

N. Bourdoune souhaite que plusieurs points soient ajoutés à l'ordre du jour en raison de l'actualité récente : 4 points à ajouter et 1 à retirer :

Ajouts :

- Assurance statutaire : contrat de groupe CDG 58
- Travaux : modernisation de la piscine : application de pénalités
- Gymnase de la Tambourinette : application de pénalités de retard
- Point sur l'actualisation du plan de financement de la Guinguette

Unanimité pour ajouter ces points.

1 retrait à l'ordre du jour : les offres d'attributions de la Guinguette : CAO le 6 octobre à 11 heures.
Ajournement de ce point à l'ordre du jour à traiter lors d'un prochain conseil municipal.

Finances :

- Budget supplémentaire 2021 – budget général, budget eau

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur le budget supplémentaire 2021 – budget général et budget eau (documents joints).

Mme Bonin Blin présente les documents du budget supplémentaire - budget général.

J. Guibert : sur le programme d'investissement, je vois des choses sans débat en conseil municipal. Pouvez-vous nous apporter des précisions sur la traversée de Moulot pour 42 000 € ? Qu'est-ce que cela comporte ? Concernant le site internet, nous avons déjà voté, mais il s'agit encore de l'ancienne version. Quand sortira ce nouveau site internet ? La programmation de la nouvelle cité scolaire est souvent sortie dans les dossiers, et ce n'est pas toujours pas évoqué en commission ou en conseil municipal. Ce serait bien d'avoir des éléments afin de pouvoir débattre sur ce projet.

N. Bourdoune : concernant la nouvelle cité scolaire, évoquée dans un article de presse de qualité. C'est un sujet qui sera évoqué la semaine prochaine en commission scolaire et nous rencontrons demain le directeur de Nièvre Aménagement qui doit nous accompagner sur l'identité du lieu pour ce projet. On commence à initier le travail en fonction des différentes contraintes. Nous allons mandater Nièvre Aménagement pour qu'il travaille dès à présent sur ce point. Et, comme cela a déjà été dit en conseil

d'école, ces points seront abordés de manière concertée et avoir un consensus sur la prochaine localisation.

I. Ciudad-Kadi : Je précise que cela a été abordé lors de la dernière commission scolaire. J'aurai aimé faire une commission avant le conseil municipal, mais c'était impossible. Elle se réunit la semaine prochaine. Ce sujet a déjà été abordé avec les conseils d'école et on va travailler en commission.

N. Bourdounne : Concernant le site internet, il y a une consultation. La société IT conseil basée à Nevers a été retenue. Notre chargée de communication va la rencontrer cet après-midi pour structurer le prochain site internet. C'est un travail à marche forcée pour un site modernisé d'ici la fin de l'année. L'idée est qu'en 2022 on ait un site plus interactif et plus intuitif pour les habitants de notre commune et de notre territoire, notamment pour les informations.

Pour la traversée de Moulot, on a initié un travail avec un cabinet qui nous accompagne. Différents travaux sont à faire : décaissement de la bande de roulement, installer des trottoirs, et surtout la sécurité. On pourra enfin répondre aux attentes des habitants en termes de sécurité.

Un plan sera mis en œuvre par le cabinet et sera proposé aux habitants, qui sont les premiers concernés. Il y aura un aménagement mais pas de ralentisseur car cela génère un certain nombre de nuisances. Un radar est impossible, la préfecture a réitéré sa position à ce sujet. Ce seront des aménagements comme à Dornecy, Billy/Oisy pour casser les circulations et ralentir fortement la vitesse.

On a commencé à discuter avec le Département pour le financement car ils sont concernés, c'est une route départementale. Nous reviendrons vers les habitants et les élus dès que les 1^{ères} propositions seront formalisées. Des réunions publiques seront organisées et les membres du conseil municipal qui veulent s'y associer seront les bienvenus.

M. Carvoyeur : Sur la cité scolaire, en général tout le monde trouve bien de reconstruire une cité pour qu'il y ait une continuité de la maternelle au lycée ; seulement il y a un problème de transport. Sera-t-il envisagé la possibilité de mettre un bus à disposition des élèves du centre-ville pour éviter une pagaille de voitures aux heures d'ouvertures du collège et du lycée ?

N. Bourdounne : Si ce lieu était à la Ferme Blanche, bien évidemment nous nous adapterons. Lors de la réunion publique pour la place des promenades, les échanges avec les habitants nous ont amené à la conclusion que nous devons également initier un travail sur les mobilités dans la ville, en plus de réaménager la place. Nous portons l'ambition de mettre en place une navette électrique et gratuite pour permettre aux habitants de la périphérie de se rendre facilement au cœur de ville et dans les zones commerciales. En concertation avec la Région, nous verrons comment nous pourrions mettre en place tous les systèmes qui complèteront, si c'était le lieu retenu, le système de voies douces en cours de réalisation reliant de manière piétonnière le centre-ville à la Ferme Blanche. Le chemin de la Tambourinette est terminé, mais le chemin des passerelles est différé du fait de la nécessité pour VNF de reprendre les 2 déversoirs situés sur ce chemin. Préalablement à l'aménagement et la sécurisation de ce chemin, il y a des travaux d'assainissement à faire et ce n'est possible qu'après la réhabilitation des déversoirs et des passerelles.

Et nous nous ferons accompagner par la Région sur les questions de mobilité car, vous le savez, la CCVYHN a renoncé à la compétence mobilité.

M. Carvoyeur : c'est une organisation compliquée.

N. Bourdounne : compliquée mais par la concertation, nous trouverons des solutions. De plus, nous serons accompagnés par des partenaires qui ont la compétence et ont déjà manifesté leur volonté de nous accompagner dans cette démarche.

M. Carvoyeur : La question portait sur les embouteillages générés par les transports de ces enfants. Vous dites à pied, mais les gens ne vont pas aller du centre-ville à la cité scolaire à pied à 8 heures du matin.

N. Bourdounne : certains peuvent le faire, ou même y aller en vélo.

M. Carvoyeur : oui, je le faisais étant jeune, mais c'est terminé maintenant.

N. Bourdounne : les parents peuvent le faire.

I. Ciudad-Kadi : Les horaires des écoles, du collège et du lycée n'étant pas les mêmes le soir, cela peut être envisagé pour les horaires du matin.

N. Bourdounne : au-delà de l'aspect scolaire, cela nécessitera des aménagements de voirie avec des arrêts minute et de stationnement qui éviteront les engorgements tels qu'on les connaît jusqu'à présent.

M. Carvoyeur : dans certaines villes, ils y arrivent. Il n'y a donc pas de raison qu'on n'y arrive pas chez nous.

O. Maillard : je voulais pointer quelques petites choses par rapport aux orientations. Le budget supplémentaire fait 12 % d'augmentations ; le chapitre 11 : 10,7 %, le 61 : 9 %, le 62 : 8 %, le 012 : 4,4 % et je m'étonne des 200 000 € à la section d'investissement. Pour moi, c'est peu et vous venez d'expliquer ce que vous voulez faire sur la route de Moulot car tout cela a un coût. Dans votre projet, vous n'avez pas parlé de la route d'Armes. Vous avez reçu il y a quelques mois une pétition de 47 habitants et je voulais voir avec vous si vous aviez une petite pensée pour eux.

N. Bourdounne : je pense aux habitants de la route d'Armes, mais aussi à ceux qui n'habitent pas route d'Armes et qui ont, par ailleurs, signé cette pétition. Nous sommes sur le budget supplémentaire 2021 et pas sur un budget primitif 2022. On est sur un budget d'ajustement pour finir l'année 2021. Nous initiions une démarche pour la traversée de Moulot. Ce sera l'objet d'autres débats et même en 2022, voire en 2023 en fonction des projets. Même chose pour la route d'Armes.

O. Maillard : quand je parlais de la route d'Armes, je revenais sur la remarque de M. Carvoyeur. Tous ces véhicules et bus qui passent et qui se retrouvent devant le collège. Avec une école supplémentaire, il y aura beaucoup d'embouteillages.

N. Bourdounne : ce sera une nouvelle école, pas une école supplémentaire. Les flux de circulation sont ceux que l'on connaît. Nous n'avons pas de voie de contournement pour les poids lourds. On peut le regretter car cela améliorerait la vie des riverains. En termes d'aménagements, nous n'avons pas de solution parfaitement adaptée.

Avant de retraiter la route d'Armes en termes d'aménagements, il faut finir les aménagements initialement engagés au niveau de la Tambourinette, de la rue du Port, qui est perpendiculaire à la route d'Armes. Nous en profiterons pour traiter l'intersection au niveau des feux et rendre cet axe piétonnier plus adapté pour les enfants, qui vont au collège et lycée à pied, puissent circuler en toute sécurité.

O. Maillard : les dos d'âne au niveau du collège sont bien abimés. On ne s'arrête à l'intersection de la rue du Port mais bien plus haut, vers le collège. Cette partie a besoin d'un réaménagement.

N. Bourdounne : on le sait, on le constate. On alerte le gestionnaire car on est responsable des trottoirs mais pas de l'état de la route, c'est le département. La problématique est le tonnage des poids lourds qui augmente et qui fragilise les infrastructures telles qu'elles existent. Nous alertons dès que nous constatons un trou en formation.

Nous faisons une veille active sur un axe dont nous n'avons pas la gestion pour le bien être des usagers.

Vote : 3 abstentions. Adopté à la majorité.

Budget Eau

Mme Bonin Blin présente les documents du budget supplémentaire - budget eau.

R. Pardanaud : les dépenses imprévues 10 000 €, à quoi cela correspond ?

P. Bonin Blin : c'est une mesure de prudence, au cas où, pour ne pas être bloqué par la trésorerie.

N. Bourdounne : cela évite de réunir le conseil municipal en catastrophe pour délibérer de décisions modificatives. C'est une réserve financière.

Vote : 2 abstentions. Adopté à la majorité.

- Révision de tarifs :

P. Bonin Blin : Le Conseil Municipal doit procéder à la révision des tarifs au 1^{er} janvier 2022 pour la salle polyvalente, les différentes salles et le matériel. Cette révision se base sur une révision de l'indice INSEE. Il s'agit d'une augmentation de 1,06 %.

Adopté à l'unanimité.

- Tarifs piscine : apprentissage de la nage

N. Bourdounne : Pour prolonger les mesures d'accès gratuit à la piscine pour tous les Clamecycois mises en place au début de l'été et afin de favoriser son accès et l'apprentissage de la nage, est proposée la mise en place de leçons de natation à partir de 6 ans :

- Gratuite pour les Clamecycois,
- Et à un tarif de 60 € par trimestre pour les extérieurs,

À raison de 4 créneaux d'une demi-heure par semaine pour 3 à 4 enfants par créneau, sur un trimestre.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette proposition.

J. Guibert : sur la sémantique au mois de juillet on a voté contre la gratuité de la piscine. Cette gratuité est un leurre, car c'est la fiscalité qui la remplacera. On vote pour la gratuité de l'apprentissage pour les enfants de la commune. Je tiens à préciser. Nous sommes pour la gratuité de l'apprentissage mais, concernant l'accès à la piscine, nous préférons fixer un tarif, qui nous paraît modique.

N. Bourdounne : nous sommes sur la gratuité des cours de natation pour tous les Clamecycois, pas seulement les enfants. Les enfants passent par cet apprentissage dans le cadre scolaire. Certes, certains passent au travers, c'est une réalité. Certains adultes vivant dans la commune ne savent pas nager non plus. Le but, puisque nous avons la compétence sports, est de permettre aux Clamecycois d'accéder aux structures sportives qu'ils financent de manière optimale. Nous sommes confrontés au fait que des adultes ne sachant pas nager ne vont pas à la piscine. Le principe est que l'ensemble des Clamecycois qui le souhaitent puissent apprendre à nager sans qu'il y ait des conséquences financières les concernant.

Enjeu de court terme : améliorer la fréquentation de la piscine.

Enjeu de moyen terme : qu'un maximum de personnes sache nager et notamment avec le projet d'aménagement d'une base nautique à la Tambourinette avec une baignade surveillée. Mais, pour éviter au maximum les risques, nous offrons la possibilité qu'un maximum de Clamecycois puisse apprendre à nager. Quand on parle de l'accès à la piscine, c'est un accès en toute sécurité, puisque l'on sait nager.

L'idée est que les Clamecycois puissent apprendre à nager en s'appuyant sur notre infrastructure et nos personnels.

J. Guibert : Le texte est assez mal tourné. On a l'impression que c'est dédié aux enfants alors que c'est pour l'ensemble de la population. Que ce soit également dédié aux adultes est une bonne chose, et nous sommes pour. La délibération telle qu'elle est présentée laisse à penser que c'est uniquement pour les enfants.

N. Bourdounne : nous allons modifier en notant « 3 à 4 personnes par créneau ». Il est d'ailleurs possible que des personnes extérieures à Clamecy soient dans les mêmes créneaux que des Clamecycois. Il y aura des créneaux pour les enfants, car j'imagine mal des enfants de 6 ans ou plus prendre des cours en même temps que des adultes.

À partir de 6 ans car il y a d'autres dispositifs qui existent pour les enfants de 0 à 3 ans et de 3 à 6 ans. Merci de cette observation, nous allons adapter la délibération.

Adopté à l'unanimité.

- Cession de terrain

N. Bourdounne : Par délibération du 25 janvier 2021, le Conseil municipal avait décidé de vendre à la Communauté de communes Haut Nivernais-Val d'Yonne les parcelles cadastrées BE n° 89 et 96, rue de la Côte Grasset, d'une surface totale de 1 850 m², au prix de 10 500 €, afin d'y aménager un terrain tampon pour les gens du voyage.

Entre-temps, la commune a acquis du Département les parcelles cadastrées ZE 115 et 116, lieudit Champs Niffon, d'une superficie de 4 694 m² au prix de 1 030 €.

Ces parcelles étant plus éloignées des habitations, il apparaît plus opportun d'y aménager le terrain tampon.

Il est proposé :

- D'annuler la délibération du 25 janvier 2021,
- De céder les parcelles ZE 115 et 116 à la Communauté de communes moyennant la somme de 1 030 €.

J. Guibert : Je saluerai le changement de choix d'emplacement. Nous n'étions ni pour le coût ni pour le terrain. Les riverains ne le désiraient ni la communauté des gens du voyage, ce terrain étant à proximité de la zone SEVESO. Le choix de ce terrain est plus enclin que le précédent, nous voterons pour la cession.

En revanche, nous sommes toujours attentistes et en opposition sur certains points du dossier.

N. Bourdounne : nous vous en remercions.

O. Maillard : je voulais reprendre le fil de ce qui a été fait auparavant. Le 25 janvier 2021, vous avez proposé au conseil municipal la vente des 2 parcelles. C'est un terrain qui correspondait parfaitement. Le préfet avait validé. Les gens du voyage étaient pris à parti, avaient trouvé nécessaire d'avoir un lieu pour pouvoir s'installer à Clamecy. Vous aviez précisé que ce terrain était à proximité des écoles et que c'était un bien pour les gens du voyage et nous avons validé cette vente. Lors du dernier conseil communautaire, vous avez exprimé le changement d'implantation de cette aire.

Je me suis rendue jusqu'à cette parcelle avec des habitants. Il y a un ensemble rocheux instable et un terrain tout en longueur. C'est un axe très passager. Ce terrain servait de dépôt de carcasses, est peut-être pollué. J'aurai voulu savoir pourquoi autant d'attente, 8 mois, pour cette cession de terrain. Je

voulais aussi savoir si vous aviez convié les habitants de Beaugy pour leur expliquer le nouvel endroit pour les gens du voyage.

N. Bourdounne : le terrain dont vous parlez a effectivement servi de dépôt de carcasses très peu de temps de la part d'une personne sans autorisation aucune, ce qui a amené le Département à faire évacuer lesdites carcasses, sécuriser le lieu et proposer la cession de ce terrain à la Commune de Clamecy. Nous avons acquis très récemment ce terrain et nous n'avons pas pu le proposer à l'origine à la concertation avec les services de l'État, les représentants de la communauté de communes et les représentants des gens du voyage. Ceux-ci n'étaient pas satisfaits de la localisation initiale de la zone tampon. Parmi les parcelles identifiées, c'était la plus adaptée mais elle ne satisfaisait personne. Cette parcelle était notée dans le schéma d'accueil des gens du voyage. Nous avons eu une problématique avec le notaire qui a retardé les procédures et une évolution de la situation. Effectivement, c'est un peu plus éloigné des écoles. Entre-temps, un certain nombre de curseurs ont fait évoluer la situation, notamment un projet d'implantation d'une zone photovoltaïque de plus de 20 ha sur le site de l'usine Solvay, dans le parking de l'usine, un risque identifié de plus en plus prégnant, du fait de l'occupation. Il y a un également, comme nous l'avons vécu pendant ces 2 dernières années avec les occupations, un problème de sous-dimensionnement de la zone pressentie qui aurait pu créer les conditions d'une extension sur le parking poids lourds de l'usine Solvay, ce qui n'est souhaité ni par nous ni par Solvay.

Nous en avons échangé avec la communauté de communes. Nous nous sommes rendus sur place avec le Sous-Préfet. On passe d'une zone de 1 850 m² à une zone de 4 694 m². Cette parcelle semble plus adaptée car, même s'il y a extension, on peut adapter et agrandir un peu la surface d'aménagement. L'État prend en charge une grande partie des dépenses d'aménagement pour que ce soit aménagé de la manière la plus adaptée possible. Concernant la falaise, nous nous sommes rendus sur place. Il aurait été intéressant que nous ayons ce débat en communauté de communes. Nous avons échangé avec le Sous-Préfet et le Vice-Président en charge de la communauté de communes et, comme vous le savez puisque vous en êtes membre, elle est accompagnée par un cabinet spécialisé. S'il y a des éléments de sécurisation de la falaise qui doivent avoir lieu, par exemple l'installation de filets pour éviter les chutes de pierres et éviter des aménagements vers la falaise ; ceux-ci auront lieu. Les coûts liés à l'aménagement de cette zone sont basés sur l'aménagement de la zone d'accueil de Decize. Comme vu en communauté de communes, le coût d'aménagement réel est moins important qu'annoncé et cela permet de demander le plus de DETR possible à l'État. Si des aménagements supplémentaires doivent être effectués, les enveloppes budgétaires et les différentes subventions permettront de les absorber avec un très faible impact pour la collectivité. L'enjeu est l'aménagement d'une zone tampon qui ne soit pas dégradée rapidement. Il s'agit de répondre aux attentes de l'État et aux personnes qui vont l'occuper. Il importe pour nous de faire la cession de terrain à la communauté de communes qui est l'une des clés d'entrée pour qu'il n'y ait plus des implantations de gens du voyage non autorisées sur d'autres lieux de la commune, l'État s'engageant à faire respecter strictement la loi.

O. Maillard : je pense aussi à la mobilité. Il faudra aussi penser à ces personnes qui vont se rendre aux groupes scolaires. Un aménagement pourra être pensé pour emmener les enfants à l'école.

N. Bourdounne : C'est à proximité de Beaugy. Il y a un arrêt de bus et un car scolaire ramasse les enfants de Beaugy pour les emmener à l'école de proximité. La distance entre le lieu d'implantation et le lieu de ramassage n'est pas plus importante que la distance entre le lieu d'implantation initial et l'école de rattachement. Comme nous l'évoquions avec M. Carvoyeur, le principe est d'avoir un système de ramassage scolaire.

M. Carvoyeur : on n'a pas énormément de choix sur le terrain, puisque nous sommes contraints par la loi. Il est peut-être nécessaire d'envisager une enquête de voisinage puisqu'il y a déjà un certain nombre de riverains installés dans cette zone qui ont acheté des terrains, des maisons. Il ne faudrait pas rentrer en conflit entre deux peuples différents. Il est déjà arrivé à Clamecy qu'il y ait des conflits assez sévères entre deux ethnies différentes. Est-ce que ce risque a été pris en compte ou est-ce qu'une enquête a été faite auprès de ces personnes et même des riverains proches de cette future zone ?

N. Bourdounne : Nous sommes sur une cession de terrain. C'est la communauté de communes qui porte l'aménagement. Si une enquête doit être faite auprès des habitants, elle doit être faite par la communauté de communes. Nous n'avons pas à nous substituer à la structure qui est maître d'ouvrage de ce projet.

M. Carvoyeur : Je suis tout à d'accord dans l'ordre hiérarchique des choses. C'est une proposition de vente de la Commune de Clamecy, la communauté de communes va l'accepter, puisqu'il n'y a pas d'autre choix. Mais, je parle par rapport à la population de Beaugy, est-ce qu'on ne risque pas d'avoir des soucis de conflits, tout simplement ?

N. Bourdounne : cela reste assez éloigné des premières habitations. Je crois que la communauté de communes a mandaté une association qui s'appelle Gadjé pour faire le lien entre la communauté, les institutions, les habitants en proximité.

M. Carvoyeur : Je pointe juste un potentiel risque. Je ne dis pas qu'il va forcément y avoir un problème. Mais, on m'en a déjà parlé sur Beaugy. Je vous informe de la situation.

N. Bourdounne : Le risque est moins prégnant qu'il ne l'était dans le 1^{er} lieu. La première habitation est à environ 200 m.

M. Carvoyeur : Il y a moins d'habitants autour. Dans le cadre de cette zone tampon, y aura-t-il un gardiennage ou est-ce un auto-gardiennage effectué par la population vivant autour ?

N. Bourdounne : Posez la question à M. Siméon lors de la prochaine session du conseil communautaire.

M. Carvoyeur : Vous y avez déjà réfléchi.

N. Bourdounne : Il y a sûrement réfléchi.

Adopté à l'unanimité.

- Achat de terrain

D. Girault : Il s'agit d'envisager d'acheter une parcelle boisée. La Commune de Clamecy a discuté avec la SAFER Bourgogne Franche-Comté pour que nous soyons informés lors des actions de ventes de la SAFER sur des surfaces agricoles de surfaces forestières et que puissions éventuellement les acquérir. La SAFER a proposé l'attribution par rétrocession, échange ou substitution des parcelles cadastrées A 120, 132, 156 et 157 lieudits « Vallée Baquelin » et « Pauroux » d'une surface totale de 3 ha 31 a 72 ca. Selon la loi, lorsqu'il y a une vente de surface boisée, le propriétaire riverain possédant une surface d'au moins 4 hectares et dont la parcelle est contiguë à celle en vente est prioritaire. Nous souhaitons donc profiter de cette priorité pour augmenter la surface communale, qui est de 290 ha environ.

Il est proposé de les acquérir.

Prix HT : 4 000 €

Honoraires SAFER : 432 €

Frais d'acte : 780 €

Adopté à l'unanimité.

Ressources humaines :

- Création de postes

I. Ciudad-Kadi : Dans le cadre de l'accompagnement des enfants des écoles maternelles, il est nécessaire de créer deux postes à compter du 1^{er} octobre :

- 1 poste d'adjoint d'animation à temps complet pour la maternelle de la Ferme Blanche.
- 1 poste d'adjoint d'animation à temps non complet (29,44/35^e) pour la maternelle Jules Renard.

Adopté à l'unanimité.

- Modification de poste :

I. Ciudad-Kadi : Il est proposé que le poste d'adjoint administratif 50 % médiathèque/50 % communication, créé par délibération du 30 mars 2021, passe à 100 % communication.

J. Guibert : Nous votons contre car nous pensons qu'un poste de 100 % communication pour notre commune n'est pas justifié d'autant que la création du site Internet est sous-traitée. L'agent pourrait continuer à s'occuper d'autres missions auprès de la collectivité.

I. Ciudad-Kadi : C'est un poste qui nécessite d'être présent tous les jours. Il faut tenir les informations à jour. Il y a un gros travail sur plusieurs missions : le panneau lumineux en ville qu'on nous reproche souvent de ne pas être à jour, les panneaux d'affichage qui ne sont pas mis à jour. Il y a un gros travail de communication à faire pour avoir une meilleure visibilité de ce qu'est Clamecy. Il y a aussi la page Facebook, le site internet qui faudra faire vivre en montrant ce qu'il se passe, c'est-à-dire les commissions, les conseils municipaux.

N. Bourdounne : ces missions sont multiples et on vient de les augmenter. Pour le site, on nous vend une matrice, mais c'est à nous de la remplir. Le service communication a en charge, comme l'a dit Mme. Kadi,

- La page Facebook de la Ville,
- Le panneau lumineux,
- La création et l'alimentation du site Internet,
- La mise en forme du 4 pages sur lequel nous avez pu vous exprimer récemment,
- La gestion des lieux d'affichage,
- Le lien avec les habitants, les associations et les commerçants du territoire.

Au vu de la multiplicité des missions et de l'impératif de la mise à jour du site internet, cela justifiera largement un 100 % et à marche forcée si l'ensemble des supports de communication sont à jour tout en développant le site Internet de la Ville.

I. Ciudad-Kadi : Il y a aussi la mise en page d'une petite gazette interne pour les agents de la collectivité, distribué avec leur bulletin de paie, qui fait l'actualité au niveau des agents (arrivées, départs, etc.).

N. Bourdounne : elle est à la fois chargée de la communication externe et interne de la collectivité, donc de multiples missions.

2 contre 2 abstentions. Adopté à la majorité.

- Heures supplémentaires et heures complémentaires

N. Bourdounne : Les agents peuvent être amenés à effectuer des heures supplémentaires pour garantir les missions du service public, sur demande motivée du responsable de service. Celui-ci établit et signe une fiche d'enregistrement des heures supplémentaires.

Pour les agents à temps complet, les heures supplémentaires sont comptabilisées comme telles à partir de la 36^{ème} heure et leur nombre ne peut excéder 25 heures par mois. Leur paiement comporte une majoration différente selon leur nombre et la période pendant laquelle elles sont réalisées.

Pour les agents à temps non complet, les heures effectuées en dépassement de leur temps de travail hebdomadaire, sans excéder 35 heures par semaine, sont des heures complémentaires rémunérées sur la base de leur traitement habituel. Au-delà, elles sont considérées comme des heures supplémentaires.

Il y a lieu de formaliser par délibération les emplois susceptibles de réaliser des heures supplémentaires ou complémentaires ainsi que leurs modalités de compensation (récupération ou indemnisation).

Il est proposé d'adopter la proposition suivante, validée au préalable par le comité technique.

Seront payées :

- Les heures d'intervention liées aux astreintes,
- Les heures supplémentaires liées aux événements exceptionnels (Vigipirate, sécurité publique, commémorations),
- Les heures supplémentaires effectuées pour les mariages et les élections.

La Directrice Générale des Services pourra proposer que des heures supplémentaires soient rémunérées dans la limite des possibilités statutaires à la demande spécifique du responsable de service pour une situation exceptionnelle.

Les autres heures supplémentaires seront récupérées.

Adopté à l'unanimité.

Affaires culturelles :

- Festival Résistance : recrutement d'un agent contractuel

N. Bourdounne : Il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour assurer la coordination du Festival Résistance 2021. Il est proposé de créer, pour une durée de trois mois, un emploi non permanent à temps non complet (30/35èmes) dans le grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe relevant de la catégorie hiérarchique C et de le rémunérer sur la base de l'indice brut 478 correspondant à l'échelon 7 du grade. Cet agent sera recruté pour la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2021.

2 contre, 2 abstentions. Adopté à la majorité.

- Tarifs de l'Etablissement d'Enseignement artistique des Vaux d'Yonne

P. Bonin Blin : Il est proposé de maintenir les tarifs pour l'année scolaire 2021/2022 :

	<u>Communes Conventionnées</u>		<u>Communes non conventionnées</u>	
	Enfants	Adultes	Enfants	Adultes
Initiation	113 €		135 €	
Parcours instrument avec ou sans cours collectif musique	269 €	612 €	628 €	714 €
Cours collectif musique sans parcours instrument	124 €	196 €	196 €	294 €
Cours danse	124 €	196 €	196 €	294 €
Ensemble amateur		102 €		122 €
Participation à la vie de l'établissement	10 €	10 €	10 €	10 €

A. Dedianne : Est-ce que les communes participantes sont à jour ?

N. Bourdounne : Il y a des conventions, des titres de recettes sont émis et elles doivent les payer.

2 abstentions. Adopté à la majorité.

- MEDIATHEQUE : demande de subvention à l'investissement DGD :

P. Bonin Blin : Dans le cadre du renouvellement du parc informatique de la Médiathèque, il est possible d'obtenir une subvention à l'investissement programme DGD de la Direction régionale des Affaires Culturelles à hauteur de 50 % du montant HT des acquisitions.

Le budget d'acquisition s'élève à 5 300,81 € HT soit 6 360,97 € TTC.

Le Conseil municipal doit solliciter de la DRAC la subvention à l'investissement au titre du programme DGD pour le renouvellement du parc informatique de la Médiathèque.

Adopté à l'unanimité.

Travaux :

- Attribution des offres Guinguette Tambourinette

N. Bourdounne : Comme précisé au début de ce conseil, ce point a été ajourné.

- Projet des berges de l'Yonne : plan de financement définitif

R. Gateau : Afin d'optimiser le financement de l'Etat (DETR), il convient de mettre à jour le plan de financement de ce projet de phase 2 concernant le Port des Jeux et la rue des Jeux. La commission de finances du 22 septembre 2021 a donné un avis favorable.

DEPENSES HT		RECETTES		
Travaux	341 000,00	Etat (DETR/DSIL)	42,89%	180 557,60
Eclairage public	17 050,00	Région BFC	30,00%	126 300,00
Honoraires	29 750,00	Autofinancement	27,11%	114 142,40
Etudes et aléas	33 200,00			
TOTAL	421 000,00	TOTAL		421 000,00

N. Bourdounne : Une petite précision car ce sujet peut être abordé en conseil communautaire. Il y a des tranches fermes et optionnelles. Ici, on parle de l'aménagement du port des jeux et de la rue du port. Sur l'ensemble de ces travaux, la commune prend en charge 88,3 % des travaux, la communauté de communes ne prenant en charge que la partie relevant de sa compétence : le mobilier urbain. Tout le reste est pris en charge par la commune du Clamecy. Je tiens à le repréciser devant vous, c'est essentiellement la commune qui s'engage et investit sur ce projet malgré la vocation touristique. Nous prenons en charge la VRD. La communauté de communes a une vision du port très étroite se résumant aux quais, alors que le port est tout un ensemble. Nous souhaitons voir ce projet aboutir et accueillir les usagers, la commune s'investit pleinement pour rénover et moderniser cet espace.

O. Maillard : vous parlez de la rue des Jeux et du port des Jeux et avant, vous avez évoqué la rue du port ?

N. Bourdounne : Oui, c'est rue des Jeux, le port et non la rue du Port.

Adopté à l'unanimité.

Actualisation du plan de financement de la Guinguette : point ajouté à l'ordre du jour.

R. Gateau : Concernant les dépenses pour la Guinguette, celles-ci s'élevaient à 490 800 € dont les travaux pour 400 000 €. Le reste concerne les honoraires et les études. Au niveau des recettes, l'État subventionne par la DETR à hauteur de 44%, la région Bourgogne Franche-Comté à 35% et l'auto-financement est donc de 21%.

N. Bourdounne : Juste une petite précision. Le plan de financement a été modifié car nous n'avons jamais cessé de discuter avec les différents services pouvant nous subventionner. Les négociations avec l'État ont abouti très récemment et nous pouvons être très satisfaits du taux de prise en charge par l'État par rapport à ce qu'on aurait pu appréhender au départ. De la même manière, les discussions avec la Région font qu'il y a un reste à charge de la commune de 21 % sur un projet d'envergure à vocation clairement touristique. Nous ne pouvons pas le subventionner au-delà de 80 %. Je tiens à souligner l'opiniâtreté des services pour avoir trouvé ces subventions.

Au nom du conseil, je souhaitais les remercier ce soir. Mesdames, merci à vous.

Adopté à l'unanimité.

Environnement :

- Campagne de reliquats azotés 2021-2022 sur les BAC Grenelle nivernais du bassin Seine-Normandie

D. Girault : La cellule d'animation agro-environnementale réalise depuis 2015 des campagnes d'analyses de reliquats azotés sur les bassins d'alimentation des captages les plus sensibles aux transferts de nitrates : Dornecy, Surgy, Brinon-sur-Beuvron et la Fontainerie.

Elle propose de reconduire ces mesures en 2021-2022, interrompues en hiver dernier. Elles doivent permettre d'évaluer les pertes d'azote hivernale vers la ressource en eau, de participer à une meilleure compréhension du fonctionnement des sols et de mobiliser les agriculteurs sur l'impact de leurs pratiques de fertilisation. Il est proposé de suivre les mêmes parcelles que les campagnes précédentes, soit une centaine.

Ce projet, qui entre dans le cadre du futur Contrat de Territoire Eau & Climat, peut être financé à 80 % par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, les 20 % restants étant à charge des gestionnaires des captages au prorata du nombre d'abonnés.

Plan de financement prévisionnel (en € TTC) :

Dépenses		Recettes	
Prélèvement et analyses	11 000 €	Subvention de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (80 %)	8 800 €
		Autofinancement de la cellule d'animation (20 %)	2 200 €
TOTAL	11 000 €		11 000 €

Il s'agit d'approuver le plan de financement prévisionnel et de solliciter une aide la plus élevée possible auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Adopté à l'unanimité.

- Coupes de bois de l'exercice 2022

D. Girault : Il est proposé de demander à l'ONF :

- Le martelage de la parcelle 42A au titre de l'exercice 2022,
- La mise en vente des futaies martelées en bloc (en lot) et sur pied lors des adjudications de l'automne 2022,
- La mise en vente des produits martelés de la parcelle 21 lors des adjudications de l'automne 2022,
- La vente des houppiers de la parcelle 21 à ONF Energie,
- Au profit de l'affouage 2023-2024 :
 - Le martelage et la délivrance des houppiers et des petites futaies de la parcelle 42,
 - Le partage des bois délivrés et l'exploitation de l'affouage sous la responsabilité de 3 garants avec les délais d'exploitation suivants : fin d'abattage : 15/04/2024 ; fin de débardage : 15/10/2024.

Adopté à l'unanimité.

- Site Natura 2000 de Feurtiaux : engagement de la collectivité

N. Bourdounne : Sur le site des Chaumes Fréteau, 92 hectares d'un seul tenant sur la commune de Clamecy, s'exprime une biodiversité rare et en voie de disparition en raison d'un embroussaillage de ses pelouses calcicoles. Il fait partie du réseau Natura 2000 des « Pelouses calcicoles et falaises des environs de Clamecy », politique européenne de préservation de la biodiversité. Afin de sauvegarder cet écosystème, des mesures de gestion comme la mise en place d'un pâturage extensif sont à entreprendre.

Les Chaumes Fréteau sont également concernées par le bassin d'alimentation du captage d'eau potable du Foulon, classé prioritaire au Grenelle de l'environnement.

L'histoire de ce site remonte au XVI^{ème} siècle. En 1531, le Seigneur du territoire et les « *manants et habitants des villages de Sembrevé et Molot* » ont signé un bail à rente perpétuelle : moyennant une redevance, les habitants ont obtenu le droit de pacage et prélèvement de bois.

Aujourd'hui, et après 2 procès, ce terrain n'a pas de propriétaire reconnu. Cependant, tout le monde s'accorde à dire qu'il s'agit d'un lieu commun d'intérêt collectif à protéger et à valoriser, pour les usagers actuels et futurs. Suite à une réunion de concertation qui s'est déroulée le 5 mars 2021 à Clamecy, habitants, usagers et élus de la Ville de Clamecy ont décidé de la création d'une association. Un appui de la Ville a été proposé à un collectif représentant les habitants du site pour la rédaction des statuts. Ce travail est maintenant bien avancé.

En vue de la création de l'association, il s'agit de réaffirmer que la Ville de Clamecy ne revendique aucun droit de propriété sur ce site.

Adopté à l'unanimité.

- Création de la commission de Délégation de Service Public :

N. Bourdune : Il y a lieu de constituer une commission de délégation de service public qui sera chargée d'analyser les dossiers de candidature, de dresser la liste des candidats admis à présenter une offre dans le cadre d'un contrat de délégation de service public ou de concession et d'émettre un avis sur les offres.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, elle est composée du Maire, autorité habilitée à signer le marché, qui en assure la présidence, et de 5 membres du Conseil municipal à voix délibérative élus en son sein au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Cinq membres suppléants sont élus selon les mêmes modalités. Peuvent siéger à la commission avec voix consultative :

- Le comptable public,
- Le représentant de l'administration en charge de la concurrence,
- Des agents de la collectivité ou des personnalités en raison de leurs compétences.

L'élection des membres de la commission se déroule au scrutin secret ou public à la demande du quart des membres présents.

Il s'agit de créer une commission de délégation de service public pour ce qui concerne la gestion de l'eau, le contrat avec notre prestataire actuel arrivant à son terme.

La commission se compose de 3 membres de la majorité et d'un membre de chaque groupe d'opposition. La répartition est la même concernant les suppléants.

Je vous propose, si vous êtes d'accord, de procéder à un vote au scrutin public.

Pour la majorité, les candidats titulaires sont D. Girault, R. Gateau et D. Dapoigny. Pour « Clamecy toutes et tous », la candidate titulaire est O. Maillard. Pour « Le rassemblement pour Clamecy », la candidate titulaire est E. Schweyer.

Titulaires :

D. Girault
R. Gateau
D. Dapoigny
O. Maillard
E. Schweyer

Adopté à l'unanimité.

Pour la majorité, les suppléants sont P. Bonin Blin, A. Dedianne et I. Ciudad-Kadi. Pour « Clamecy toutes et tous », le suppléant est D. Méchin. Pour « Le rassemblement pour Clamecy », le suppléant est J. Guibert.

Suppléants :

P. Bonin
A. Dedianne
I. Cuidad-Kadi
D. Méchin
J. Guibert

Adopté à l'unanimité.

- DSP eau potable : autorisation de signature de la convention d'AMO avec Nièvre Ingénierie

N. Bourdounne : Il s'agit de conventionner avec Nièvre Ingénierie quant à l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour le renouvellement de la délégation d'un service public d'eau potable.

À ce titre, Nièvre Ingénierie assurera la prestation d'Assistance à la passation du contrat de concession.

Un crédit de 100 heures d'accompagnement, au tarif de 80 € HT de l'heure soit 8 000 € HT, est initialement prévu dans la présente convention et pourra être proratisé en fonction du temps réel consacré à la mission.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la présente convention et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer ainsi que toute pièce se rapportant à ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

- Assurance statutaire : intégration au contrat d'assurance groupe du Centre de gestion 58 :

N. Bourdounne : Les contrats d'assurance des risques statutaires concernant les agents CNRACL et IRCANTEC signés au 1^{er} janvier 2019 avec la CNP arrivent à échéance le 31 décembre 2021. Le Centre de Gestion ayant engagé une consultation afin de mettre en place un contrat d'assurance groupe à compter du 1^{er} janvier 2022, il est proposé de se rallier à la procédure de mise en concurrence afin de bénéficier de conditions plus avantageuses.

Adopté à l'unanimité.

Travaux :

- Modernisation de la piscine : application de pénalités

N. Bourdounne : Il y a lieu d'adopter une délibération permettant de valider l'application de pénalités à l'encontre de l'entreprise Dalkia dans le cadre du marché public relatif à la modernisation de la piscine municipale. L'entreprise a en effet accusé un retard important dans la réalisation des travaux. 130 jours de retard ont été constatés après la neutralisation de la période « COVID ». Les montants de pénalités sont calculés à hauteur de 500 € par jour de retard, conformément au Cahier des clauses administratives particulières. Ces pénalités s'élèvent à 65 000 €.

R. Pardanaud : Le retard est lié au Covid ?

N. Bourdounne : Non, c'est lié à plusieurs autres facteurs, mais pas le COVID. Nous avons plusieurs échanges et avons chacun des arguments. La période a été neutralisée. Les 130 jours ne correspondent pas au 1^{er} confinement. Il n'est pas admissible de la pénaliser sur cette période, mais c'est pour d'autres dysfonctionnements que nous faisons valoir ces pénalités.

Adopté à l'unanimité.

- Gymnase de la Tambourinette : application de pénalités

N. Bourdounne : Il y a lieu d'adopter une délibération permettant de valider l'application de pénalités de retard à l'encontre de 6 entreprises dans le cadre des travaux de réhabilitation du gymnase de la Tambourinette.

La réception effective du chantier du gymnase a eu lieu le 31 août 2021, au lieu du 23 juillet 2021 soit un retard de 22 jours. Nous avons reporté la DAE de livraison initiale et plutôt très souples. Il y a un engagement des entreprises et qu'elles sont tenues de les respecter au service de la population, des associations, des scolaires. Il est normal de respecter un contrat. Conformément au Cahier des clauses administratives particulières, les pénalités de retard s'élèvent à 100 €/jour soit 2 200 €/entreprise. LUTSEN : 2 200 €, Laleu : 2 200 €, Pousseaux : 2 200 €, Viodé : 2 200 €, Baudras : 2 200 €, Acme : 2 200 € + 7 900 €. En effet, en plus des 22 jours en fin de chantier, l'entreprise Acme a accusé un retard de 79 jours en cours de chantier. Il est donc proposé de maintenir les pénalités appliquées soit 7 900 € + les 2 200 € de fin de chantier.

Cela est vu avec la maîtrise d'œuvre et les agents en charge du chantier et nous appliquons les termes contractuels.

Le conseil municipal doit se prononcer sur l'application d'un total de 21 100 € de pénalités de retard.

D. Dapoigny : Est-ce que ce sont des entreprises avec qui nous serons amenés à travailler prochainement ? La relation que l'on va entretenir avec eux me paraît importante.

N. Bourdounne : Nous pourrions travailler avec ces entreprises et elles seront plus attentives à la réalisation de leur chantier. Les collectivités ne doivent pas être la variable d'ajustement des entreprises qui ont pris trop de chantiers. Certains retards sont justifiables. Ne sont pénalisés que les retards injustifiables. C'est le jeu des appels d'offres. Si l'entreprise ne peut justifier les retards, les pénalités s'appliquent.

A. Dedienne : Une des entreprises positionnées pour la guinguette fait partie des entreprises pénalisées. Nous travaillons toujours avec Dalkia. Ils n'ont tout simplement pas tenu le contrat.

D. Dapoigny : Nous avons aussi eu des soucis avec Dalkia sur la Tambourinette. C'est un peu gênant, quand même.

N. Bourdounne : Comme dit précédemment, la collectivité n'a pas à être la variable d'ajustement des entreprises. Il y a un engagement contractuel qui doit être respecté. Nous sommes sur des marchés et des contrats.

D. Dapoigny : Est-ce judicieux de pérenniser ces contrats lorsque nous avons des soucis ?

N. Bourdounne : Le principe des consultations est de choisir le mieux disant. Nous ne pouvons pas faire tout ce que nous voulons. Cela ne préjuge pas de dysfonctionnement sur un autre chantier. Lorsqu'un chantier n'est pas livré dans les temps, la commune subit un préjudice et il est normal qu'elle soit indemnisée.

Adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire clôture la séance du conseil municipal.